



**Arrêté N° DIDD/BCI 2023- 50
PORTANT ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE BRONZE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

Promotion du 1^{er} janvier 2024

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;
- Vu** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- Vu** l'instruction ministérielle du 10 novembre 1987 portant remaniement du contingent de médailles et déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- Vu** l'instruction ministérielle CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DDCS/PESS-MC/2017-0015 du 29 mai 2017 relatif à la Commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°DIDD/BCI 2021-037 du 9 juillet 2021 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- Vu** les avis émis par la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 16 novembre 2023 ;
- SUR** la proposition du Directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur BIGORRE Martial, domicilié à CHALONNES-SUR-LOIRE
- Madame BOURON Marie Ange, née CHAPEAU, domiciliée à MONTREUIL-BELLAY
- Monsieur BOUTREUX Michel, domicilié à BEAUFORT EN VALLÉE
- Monsieur BRUNSCHWIG Philippe, domicilié à VERRIERES EN ANJOU
- Monsieur CHAUVAT Patrick, domicilié à ST GEMMES SUR LOIRE
- Monsieur CHOLEAU Jacky, domicilié ANGERS
- Madame DENIS Christine, née FREULON, domiciliée à MONTREUIL BELLAY
- Monsieur DEROUINEAU Gilles, domicilié à VAUDELNAY
- Madame DESCHAMPS PIERRETTE, née MOURNETAS, domiciliée à JUVARDEIL
- Monsieur EON Olivier, domicilié à ST GEMMES SUR LOIRE
- Madame GERBOUIN Viviane, née DESCHERRE, domiciliée à BECON LES GRANITS
- Monsieur GILLIER Paul, domicilié à LES GARENNES-SUR-LOIRE
- Monsieur GUILLERMET François, domicilié à ANGERS
- Madame HERPIN Françoise, née CHARDIN, domiciliée à ANGERS
- Monsieur HUBERT Yvon, domicilié à ST GEMMES-SUR-LOIRE
- Madame JASNAULT Gisèle, née PICAULT, domiciliée à ANGERS
- Monsieur LEMARCHAND Gilles, domicilié à VILLEVÊQUE
- Madame MARIVINT Carole, née MENIER, domiciliée à BECON LES GRANITS
- Monsieur MOREAU Alain, domicilié CHALONNES SUR LOIRE
- Monsieur MOREAU Quentin, domicilié à CHALONNES-SUR-LOIRE
- Monsieur PAULEAU Bruno, domicilié à MAULEVRIER
- Monsieur STRZELECKI Bernard, domicilié à BECON LES GRANITS
- Monsieur TOUCHET Daniel, domicilié à ST GEMMES-SUR-LOIRE
- Madame VOISINE Claudette, née ROUSSEAU, domiciliée à ST GEMMES-SUR-LOIRE

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 08 JAN. 2024

Le préfet

Philippe CHOPIN